SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JANVIER 2020 À 18 H

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

2793e SESSION

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, tenue à l'hôtel de ville, 926, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford, le **lundi 27 janvier 2020**, à 18 h 00 à laquelle sont présents madame la conseillère Mélanie Duchesneau et messieurs les conseillers Mario Blanchard, Robert Marshall et Pierre Pelletier siégeant sous la présidence de monsieur le maire Robert Vyncke qui procède à l'ouverture de la séance.

Absence justifiée de messieurs Mario Larochelle et Christian Riendeau.

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

Monsieur Robert Vyncke souhaite la bienvenue à tous et il procède à l'ouverture de l'assemblée en expliquant le déroulement de la soirée.

Monsieur Jean-Raphaël Cloutier, directeur général, est également présent.

2020-01-19 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** que le conseil municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte l'ordre du jour, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-01-20 **Programme d'aide à la voirie locale – Volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des

infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU QUE le Ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le Ministre;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

ATTENDU QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le Ministre de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE le solde de l'aide financière, s'il y a lieu, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford s'engage à rembourser sans délai le Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- Le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);
- Si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le 1er janvier 2021.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, le cas échéant;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, au plus tard le 31 décembre 2020, sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur l'estimation détaillée du coût des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** que le conseil municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Période de questions

La période de questions débute à 18 h 10 et se termine à 18 h 10.

2020-01-21 **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** que la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford soit levée à 18 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monsieur Robert Vyncke	Monsieur Jean-Raphaël Cloutier
Maire	Directeur général